RÉUSSIR l'Anjou agricole

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7332105101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7332105101

Cette annonce a été mise en ligne le **16 juin 2023** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

COGEP AVOCATS

COGEP AVOCATS
23 rue du Bon Pasteur - 72000 LE MANS

ODPM
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 257 413 euros
Siège social : 2 rue Ignace Dubus Bonnel
ST LEGER DES BOIS, 49170 ST LEGER DE LINIERES
Siège de liquidation : 2 Le Foy, 56760 PENESTIN
524 117 355 RCS ANGERS
Aux termes d'une délibération en date du 7 février 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Michèle BOISDRON-CELLE, demeurant 2 Le Foy, 56760 PENESTIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 2 Le Foy 56760 PENESTIN.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ANGERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex